



HAL
open science

L'énigme du monnayage bellovaque

Louis-Pol Delestrée

► **To cite this version:**

Louis-Pol Delestrée. L'énigme du monnayage bellovaque. Revue archéologique de Picardie, 1983, Les Celtes dans le nord du bassin parisien. Actes du Ve colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer, 1, pp.235-237. 10.3406/pica.1983.3004 . hal-02536401

HAL Id: hal-02536401

<https://hal.science/hal-02536401v1>

Submitted on 8 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'ÉNIGME DU MONNAYAGE BELLOVAQUE

par Louis-Pol DELESTRÉE *

relative
à
l'histoire
des
monnaies

VANT-PROPOS

À l'époque du colloque de SENLIS, en mai 1981, il nous était demandé de poser, sinon de résoudre, l'épineux et irritant problème de l'existence d'un monnayage propre aux Bellovaques.

Compte tenu de l'état de nos connaissances, nous n'avions pu mieux faire que de dresser un véritable constat de carence au terme de la brève étude ici reproduite.

Or, des éléments nouveaux et déterminants sont venus très récemment éclairer la question, si nettement même que nos conclusions assez négatives de Mai 1981 devenaient obsolètes dès la mise sous presse des actes du colloque.

Un site — martyr, pourrait-on dire, du fait d'actions clandestines, et parfois mercantiles, déclenchées à la suite de certaines publications imprudentes, en tout cas prématurées — a livré dans le courant de l'année 1982, ce qui nous semble être la clef de cette énigme numismatique.

A ce sujet, la Direction des Antiquités Historiques de Picardie doit être chaudement remerciée qui, liant l'esprit de tolérance au plus rigoureux souci d'information contrôlée, a permis d'obtenir pour étude la communication de lots monétaires importants et parfois complets qui feront ultérieurement l'objet d'une étude de synthèse.

C'est pourquoi notre propos de SENLIS doit être considéré seulement comme une remise en ordre des données de 1981, ou plus exactement comme le premier volet — négatif — d'un dyptique dont le second panneau sera destiné à démontrer l'existence bien réelle du monnayage bellovaque.

I. L'HISTOIRE

Le peuple des Bellovaques figure en tête de l'énumération des différents peuples belges donnée par César dès le livre II-4 du *de Bello Gallico*.

Cette prééminence, qui lui est intentionnellement accordée, est fondée de manière explicite sur la valeur, l'autorité, le nombre de ses ressortissants : "*Bellovacos valere plurimum inter eos et virtute et auctoritate, et numero hominum*" : en outre, susceptibles de mettre sur pied de guerre 100.000 hommes, les Bellovaques, nous dit le Proconsul, demandaient le commandement de la première ligue belge de — 57.

Ainsi, les Bellovaques partagent avec les Suessiones, selon César, le "leadership" des peuples belges, dont la liste n'est sûrement pas plus limitative que celle donnée par Pline l'Ancien un siècle plus tard : aussi bien les deux éminents auteurs ont-ils mêlé, par manque d'informations précises, les cités importantes et des peuples moindres qui pouvaient être, comme nous l'enseigne la numismatique, de simples *pagi* situés dans leur mouvance (*Condruses, Cæræsi, Pæmani, Segni*, étaient autant de *pagi* Nerviens ou Eburons).

Quant aux Bellovaques et aux Suessiones, la suite des commentaires ne fait que renforcer l'affirmation du livre II.

L'on a vu comment César, au cours de son "Blitz" de — 57, et avant d'étriller les Nerviens, défit tour à tour Suessiones et Bellovaques : recevant la soumission de ces derniers, le Romain nous dit s'être montré d'autant plus exigeant sur les sûretés à obtenir que "la cité exerçait une influence considérable parmi les Belges (*Sed, quod civitas erat magna auctoritate inter Belgos*) et l'emportait par le nombre de sa population."

* 48 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS Cedex 02

De même, la lourde allusion faite aux liens privilégiés qui auraient existé entre Bellovaques et Eduens éclaire d'un jour particulier la place que devait occuper le peuple bellovaque dans la Gaule indépendante.

L'on sait ensuite comment les Bellovaques, lors de la coalition de — 52, avaient mandé aux émissaires de Vercingétorix qu'ils feraient la guerre "au peuple romain en leur seul nom et à leur gré."

L'on se souvient enfin que les ultimes soubresauts belges, après Alésia, furent principalement bellovaques : en — 51 lors de la révolte de leur chef Correos (1), et lors du dernier soulèvement de — 46 réprimé par Junius Brutus.

Bref, tous les faits historiquement connus militent en faveur d'une importance politique indéniable, économique possible et militaire certaine de la cité des Bellovaques.

La numismatique rend-elle compte d'une telle situation ?

II. LES CLASSEMENTS TRADITIONNELS ET LEUR DÉMANTÈLEMENT

Le néophyte est rassuré dès le premier abord des classements traditionnels.

L'*Atlas* de la TOUR (1892), qui sert encore à l'heure actuelle au moins de base de références, attribue aux Bellovaques un important monnayage en or — tout bonnement repris par A. BLANCHET en 1905 — et quelques séries de petits bronzes frappés ou coulés.

Jusque dans les années 1970, ces attributions firent autorité.

C'est le Docteur J.-B. COLBERT de BEAULIEU qui fut l'instigateur d'une fondamentale remise en ordre du classement des monnaies en or des peuples belges de l'ouest. Constatant et prouvant que les attributions traditionnelles reposaient sur des approximations typologiques et bon nombre d' "a priori", le maître de la numismatique gauloise montra comment les types monétaires donnés à des peuples distincts n'étaient en réalité que des jalons chronologiques se rapportant au même ensemble issu de la même source.

Le mérite de S. SCHEERS fut de vérifier avec minutie cette hypothèse et de montrer dans son *Traité...* de 1977 que les pseudo séries en or attribuées aux Bellovaques, aux Atrébates et aux Morini, n'étaient en réalité que les différentes classes d'un monnayage dont les prototypes lointains vinrent de Tarente, et que le peuple commerçant des *Ambiani* émit et répandit pour le compte commun, semble-t-il, des cités mitoyennes.

Privés ainsi des séries en or figurant en tête de la PI. XXXII-LT, restituées en quasi-totalité aux *Ambiani*, les Bellovaques perdaient leur monnayage primitif émis antérieurement à la guerre.

Quant aux émissions en AV dont prirent l'initiative plusieurs cités de l'ouest affranchies de la sujétion ambiennaise, force est de constater que la série en or à lég. *CRICIRV*, attribuée traditionnellement aux Bellovaques, ressortit en réalité, ainsi que ses épigones en argent et en bronze, aux Suessiones : cela est indiscutable désormais.

Restent les espèces en Br : elles se limitent, nous reportant au LT, aux potins 7905 et 7924, à la série de *Nirei Mutinus* (LT 7976) dont l'origine est fort incertaine, au type 7979 probablement Carnute, et aux séries de *Vandelos* et *Caligeis* (LT 7988-7981 et 80000 PI. XXXII) que l'on sait provenir très probablement des peuples de la Loire.

Subsiste seule la série BN. 7905-7923, dont le rattachement aux Bellovaques pourrait être plausible, encore que les cartes de répartition les plus récentes fassent pencher la balance du côté des Suessiones.

Bref, il ne reste rien des attributions traditionnelles aux Bellovaques, lesquels se verraient ainsi privés de tout monnayage propre, ce qui paraît difficilement compatible avec leur importance historique.

Avant toute conclusion hâtive, voyons pourtant si, ou dans quelle mesure, les classements les plus actuels et les travaux récents ne permettraient pas de pallier une aussi surprenante lacune.

III. A LA REDÉCOUVERTE D'UN MONNAYAGE BELLOVAQUE

a) En l'état actuel de nos connaissances, rien ne permet de présumer, ou seulement même de supposer l'appartenance aux Bellovaques d'espèces antérieures à la guerre de Rome.

b) Parmi les émissions en or, plus ou moins homotypiques, dont prirent l'initiative contre Rome les cités affranchies de la tutelle financière — et peut-être politique — des *Ambiani*, deux séries ont posé naguère ou posent encore quelques problèmes d'attribution dont les *Bellovaci* ne sont pas exclus.

1. Pour mémoire surtout, citons le cas de la série anépigraphie BN. 8015-8029 traditionnellement donnée aux *Remi*, et dont S. SCHEERS replace justement l'origine chez les *Suessiones* ; le doute n'est plus permis, en considérant le semis des provenances qui s'ordonne en fer à cheval du NE au SE de la cité des *Bellovaci*, avec une forte densité dans le sud du département de l'Aisne.

Aussi bien, le statère portant la légende *CRICIRV* dérive-t-il directement du précédent, comme l'a montré S. SCHEERS.

2. En revanche, l'attribution du statère dit "à l'astre", traditionnellement attribué aux Vélocasses est encore actuellement douteuse.

Il n'est, pour s'en convaincre, que d'observer la carte de répartition des représentants de cette série et admettre que la distribution plaide moins en faveur des Vélocasses que des Bellovaques, auxquels S. SCHEERS fut un moment tentée d'attribuer l'ensemble trimétallique à l'astre.

(1) -- 51 : entre autres études, voir principalement J. HARMAND : "Une question césarienne non résolue : la campagne de — 51 contre les Bellovaques et sa localisation", *Bull. S.N.A.F.* 1959, pages 263-281.

Les récentes découvertes à Bois l'Abbé (en 1976) d'exemplaires en or et en argent, et d'exemplaires en bronze inédits aux environs de Beauvais, viennent donner à cette question un regain d'intérêt : il serait en tous cas présomptueux de conclure à cet égard, tant que le matériel disponible, provenant de nombreuses trouvailles officielles ou non, n'aura pas été réuni et inventorié.

c) L'on peut actuellement proposer, à l'exclusion d'autres séries en argent, de donner aux Bellovaques quelques séries peu nombreuses en bronze frappé, et quelques potins provenant tous de sites caractérisés par la fréquentation tardive dont ils furent l'objet.

1. Quant aux bronzes frappés, S. SCHEERS croit devoir restituer aux Bellovaques deux séries ayant en commun le thème des animaux adossés ; il s'agit :

- de LT 8526 (Pl. XXXIV) qui montre effectivement au revers deux chevaux adossés : l'inconvénient est que pas une seule des trois provenances connues ne se situe dans le pays des Bellovaques (REIMS, CHILLY – 80 et ESTRÉE S/NOYE – 80 –)

- de LT 8527, aux "bœufs" adossés, dont une provenance (BAILLEUL S/THERAIN) de 6 exemplaires ne peut à elle seule suffire pour certifier une attribution, d'autant plus que nous connaissons plusieurs exemplaires livrés par des sites de la moyenne et basse Somme.

Rien de tout cela n'est déterminant, ni surtout les types représentés par un ou deux exemplaires connus dont la seule provenance est VENDEUIL-CAPLY.

En revanche, nous pensons devoir attribuer à un *pagus* bellovaque ou à deux *pagi* distincts les deux classes d'une série attribuée traditionnellement aux *Veromandui* LT 8577 et 8584 (revers au lion et revers au coq) pour les raisons précises énoncées dans notre étude sur les "monnaies au coq frappées en Gaule belgique", (*RN*. T XXII, 1980, pages 33-62, Pl. III).

2. Quant aux bronzes coulés, S. SCHEERS pense devoir, non sans raison à notre sens, restituer aux Bellovaques le potin aux animaux affrontés (LT. 7467, Pl. XXX) attribué jadis aux *Senones* en raison de la légende $\Lambda\Gamma\text{H}\Delta$ que d'aucuns lurent *AGEDINCVM*.

Nous pensons devoir y ajouter quelques potins de facture fruste, tels que BN 8654-60 et SS (1977) F. 713-714, trouvés presque exclusivement dans le Beauvaisis et en nombre non négligeable à VENDEUIL-CAPLY dans un horizon stratigraphique "Auguste-Néron".

3. Citons, pour être complets, la série monétaire dite G.R. comportant plusieurs classes de petits bronzes frappés de façon malhabile sur des plans irréguliers, pauvres imitations de bronzes romains frappés à LYON entre – 12 et – 2 et de monnaies carnutes ou sénones.

Cette série, la plus tardive de toutes, représentée à VENDEUIL-CAPLY par de nombreux exemplaires, est la seule qui s'ordonne indiscutablement sur les territoires bellovaques.

Parvenus au terme de cet inventaire un peu fastidieux, il semblerait qu'il faille renoncer à doter l'importante cité bellovaque d'un monnayage spécifique, à l'exception de quelques séries tardives et fort limitées, qui seraient le fait d'ateliers de *pagi* et non de cité.

Cependant, en l'état d'incertitude où nous sommes quant à l'attribution précise de séries, voire d'ensembles monétaires de la Belgique, nous préférons demeurer à l'écoute de données nouvelles et ne pas céder à la facilité d'une conclusion à peu près négative.